

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Tiffany RIBEIRO, Jean-Pierre SAINT-CYR, Patrick CHARRONDIERE, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Claude TRASSARD à Jacques CORMORECHE, Isabelle DE CARVALHO à Richard SIMMINI, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Bernadette CAUCHOIS à Agathe IACOVELLI, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRÜLLAND à Adrien LASSERRE, Myriam CHIKKI à Amina LEGHNIDER.

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, P.BERTHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-26-09-DG N° 76 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE ELU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Centre Communal d'Action Sociale est régi par le Code de l'action sociale et des familles (art L123-4 ; L123-5 ; L123-6),

Que par délibération du 3 juin 2020 et du 18 novembre 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale.

Suite à la démission de Madame Laëtitia BORDELIER de son poste de conseillère municipale, il convient d'élire un nouveau membre élu au sein du Centre Communal d'Action Sociale, en respectant la règle de la représentation proportionnelle.

Madame Andrée GENIN propose sa candidature.

Vu les articles L 123-4, L 123-5, L 123-6, R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération 2020-03-06-DG-N°23 du 3 juin 2020,

Vu la délibération 2020-18-11-DG-N°88 du 18 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- ELIT Madame Andrée GENIN, conseillère municipale, au sein du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

En mairie, le 26 septembre 2023

Affiché le 27 septembre 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

